



Fiche de données de sécurité

Selon le règlement n° 1907/2006/CE

Page 1 / 11

Révision : 26/10/2015

Version : 1

Nom du produit : **CROMO PAL**

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **CROMO PAL**

Code du produit : SDRO3NOB0022 : Soudure cromopal blanche avec flux - le gramme

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : brasure pour alliage Cr-Co pour l'art dentaire. Ce produit est destiné exclusivement aux professionnels du secteur dentaire.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabriquant :

NOBIL METAL S.p.A.

Strada San Rocco, 28 – 14018 Villafranca d'Asti (Italie)

Fournisseur :

UGIN'Dentaire

14-19 rue Henri Dunant. 38180 Seyssins (France)

Tél. : 04.76.84.45.45 / Fax : 04.76.84.45.45

www.ugindentaire.fr / info@ugin-dentaire.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Accès aux centres anti-poisons (Serveur ORFILA de l'INRS) : disponible 7j/7 et 24h/24.

Informations limitées aux intoxications. **Téléphone : +33 (0) 1.45.42.59.59**

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) N° 1272/2008	
Classe et catégorie de danger	Mentions de danger
Acute Tox. 4	H302
Skin Corr. 1B	H314

Pour le texte complet des classes et mentions de danger H, voir section 16.

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement n° 1907/2006/CE

Page 2 / 11

Révision : 26/10/2015

Version : 1

Nom du produit : **CROMO PAL**

2.1.2. Classification conformément à la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	
Symbole de danger / indication de danger	Phrase de risque
C – Corrosif	R34
Xn - Nocif	R22

Pour le texte complet des Phrases-R, voir section 16.

2.2. Eléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008		
Pictogramme :	 SGH05	 SGH07
Mention d'avertissement :	Danger	
Mention de danger :	<ul style="list-style-type: none"> - H314 : provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves - H302 : nocif en cas d'ingestion 	
Conseil de prudence :	<ul style="list-style-type: none"> - P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols - P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement - de protection des yeux/du visage - P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir - P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher - P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer - P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer - P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin 	
Informations supplémentaires :	Contient Bifluorure de potassium	

2.3. Autres dangers

Néant.



Fiche de données de sécurité

Selon le règlement n° 1907/2006/CE

Page 3 / 11

Révision : 26/10/2015

Version : 1

Nom du produit : **CROMO PAL**

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

- Composition chimique de la brasure

Composants	Concentration	Classification Règlement (CE) n° 1272/2008	Classification Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE
Or N° CAS : 7440-57-5 N° CE : 231-165-9	10.0 %	NC	NC
Palladium N° CAS : 7440-05-3 N° CE : 231-115-6	37.0 %	Flam. Sol. 2 - H228	F - R11
Argent N° CAS : 7440-22-4 N° CE : 231-131-3	37.0 %	NC	NC
Cuivre N° CAS : 7440-50-8 N° CE : 231-159-6	12.0 %	NC	NC
Zinc en poudre - poussières de zinc N° CAS : 7440-66-6 N° CE : 231-175-3	4.0 %	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 – H410	N - R50/53

NC : substance non classé comme dangereuse conformément au règlement / Directive indiqué.

Le libellé complet des classes et catégories de danger, des mentions de danger H et des phrases R est mentionné en rubrique 16.

- Composition chimique du flux incorporé

Composants	Concentration	Classification Règlement (CE) n° 1272/2008	Classification Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE
Acide borique N° CAS : 10043-35-3 N° CE : 233-139-2	1% < C ≤ 5%	Repr. 1B – H360	T – R60-61
Bifluorure de potassium N° CAS : 7789-29-9 N° CE : 232-156-2	1% < C ≤ 5%	Acute Tox. 3 – H301 Skin Corr. 1B – H314	T – R25 C – R34

NC : substance non classé comme dangereuse conformément au règlement / Directive indiqué.

Le libellé complet des classes et catégories de danger, des mentions de danger H et des phrases R est mentionné en rubrique 16.



Fiche de données de sécurité

Selon le règlement n° 1907/2006/CE

Page 4 / 11

Révision : 26/10/2015

Version : 1

Nom du produit : **CROMO PAL**

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- **En cas d'inhalation** : amener la victime à l'air libre. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **En cas de contact avec la peau** : laver au savon avec une grande quantité d'eau. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.
- **En cas de contact avec les yeux** : laver immédiatement les yeux à grande eau, paupières ouvertes, pendant au moins 10 minutes. En cas de troubles persistants, faire examiner par un ophtalmologiste.
- **En cas d'ingestion** : se rincer la bouche à l'eau. En cas de troubles persistants, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de contact avec la peau/les yeux : provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Nocif en cas d'ingestion : ne pas avaler. *Voir section 11.*

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particulières nécessaires

- **Traitements** : traiter symptomatiquement.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- **Moyen d'extinction appropriés** : utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Par exemple : eau pulvérisé, mousse, poudre d'extinction.
- **Moyens d'extinction inappropriés** : ne pas utiliser de l'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Données non disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

- **Equipement particulier de protection** : porter un appareil de protection respiratoire autonome isolant et une combinaison de protection spéciale.
- **Autres informations** : refroidir les récipients exposés ou ayant été exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée en respectant les prescriptions réglementaires locales.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhale le gaz/vapeurs/aérosols.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter les déversements et la dispersion accidentels : en évitant la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement n° 1907/2006/CE

Page 5 / 11

Révision : 26/10/2015

Version : 1

Nom du produit : **CROMO PAL**

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyez la zone utilisant un aspirateur.

6.4. Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition et la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation générale des locaux ainsi qu'une aspiration des émissions à leur source.

- **Mesures générales de protection et d'hygiène** : à manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- **Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs** : aucune exigence particulière.
- **Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion** : aucune exigence particulière.
- **Information supplémentaire sur les conditions de stockage** : conserver dans l'emballage d'origine.
- **Précautions pour le stockage en commun** : néant.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'usage pertinent identifié dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

- **Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composant	Base - Source réglementaire	Type de valeur	Valeur	Remarque
Argent (métallique) N° CAS : 7440-22-4	France - INRS (ED 984)	VME	0.1 mg/m ³	Valeur limite réglementaire indicative
Cuivre - fumées N° CAS : 7440-50-8	France - INRS (ED 984)	VME	0.2 mg/m ³	Valeur limite indicative
Cuivre - poussières, en Cu N° CAS : 7440-50-8	France - INRS (ED 984)	VME	1 mg/m ³	Valeur limite indicative

VME : valeur limite de moyenne d'exposition (8 heures)

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement n° 1907/2006/CE

Page 6 / 11

Révision : 26/10/2015

Version : 1

Nom du produit : **CROMO PAL**

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation générale des locaux ainsi qu'une aspiration des émissions à leur source.

8.2.2. Equipements de protection individuelle

- **Protection des yeux/du visage** : porter des lunettes de protection.
- **Protection des mains** : porter des gants de protection appropriés.
- **Protection de la peau et du corps** : utiliser des vêtements de travail.
- **Protection respiratoire** : en cas d'exposition aux gaz/vapeurs/aérosols, porter un appareil de protection respiratoire individuel approprié.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 9 : Propriété physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect :	Solide
Odeur :	Sans odeur
Seuil olfactif :	donné(e) non disponible
pH :	donné(e) non disponible
Point de fusion /point de congélation :	1000°C - 1030°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	donné(e) non disponible
Point d'éclair :	donné(e) non disponible
Taux d'évaporation :	donné(e) non disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	donné(e) non disponible
Limite supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	donné(e) non disponible
Pression de vapeur :	donné(e) non disponible
Densité de vapeur :	donné(e) non disponible
Densité relative :	donné(e) non disponible
Solubilité :	Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau :	donné(e) non disponible
Température d'auto-inflammabilité :	donné(e) non disponible
Température de décomposition :	donné(e) non disponible
Viscosité :	donné(e) non disponible
Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes :	Le produit n'est pas comburant

9.2. Autres informations

Néant.



Fiche de données de sécurité

Selon le règlement n° 1907/2006/CE

Page 7 / 11

Révision : 26/10/2015

Version : 1

Nom du produit : **CROMO PAL**

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues lors de la manipulation et du stockage conformément aux dispositions.

10.2. Stabilité chimique

Dans des conditions de stockage à des températures ambiantes normales, le produit est stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues lors de la manipulation et du stockage conformément aux dispositions.

10.4. Conditions à éviter

Données non disponibles.

10.5. Matières incompatibles

Acides, bases et oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus. En cas d'incendie : voir section 5.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- **Toxicité aiguë**

Produit toxique en cas d'ingestion : ne pas avaler.

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Produit corrosive : provoque des brûlures de la peau.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Produit corrosive : provoque des lésions oculaires graves.

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Données non disponibles.

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Données non disponibles.

- **Cancérogénicité**

Données non disponibles.

- **Toxicité pour la reproduction**

Données non disponibles.



Fiche de données de sécurité

Selon le règlement n° 1907/2006/CE

Page 8 / 11

Révision : 26/10/2015

Version : 1

Nom du produit : **CROMO PAL**

- **Toxicité spécifique pour certaines organes cibles - exposition unique**
Données non disponibles.
- **Toxicité spécifique pour certaines organes cibles - exposition répétée**
Données non disponibles.
- **Danger par aspiration**
Données non disponibles.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Données non disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Données non disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Données non disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Données non disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Contient de l'acide borique : substance extrêmement préoccupante (SVHC).

12.6. Autres effets néfastes

Données non disponibles.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- **Produit / Emballages contaminés**

Elimination conformément aux prescriptions prévues par les autorités locales. Il convient de ne pas éliminer les déchets par rejet dans les égouts.



Fiche de données de sécurité

Selon le règlement n° 1907/2006/CE

Page 9 / 11

Révision : 26/10/2015

Version : 1

Nom du produit : **CROMO PAL**

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Produit non dangereux à transporter au sens de la réglementation des transports.

14.1 - 14.4. Numéro ONU ; Nom d'expédition des Nations unies ; Classe(s) de danger pour le transport ; Groupe d'emballage

Transport terrestre ADR/RID	
14.1. Numéro ONU	Non applicable
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable
Transport maritime IMDG	
14.1. Numéro ONU	Non applicable
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable
Transport aérien IACO-TU/IATA-DRG	
14.1. Numéro ONU	Non applicable
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

- Risques pour l'environnement : non applicable
- Polluant marin : non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Veuillez respecter les informations importantes mentionnées dans les autres sections.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le transport en vrac en navires-citernes n'est pas prévu.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Conformément à la directive 93/42/CEE, modifié par la Directive 2007/47/CE, cette brasure dentale est considérée comme un dispositif médical.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

A ce jour, nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.



Fiche de données de sécurité

Selon le règlement n° 1907/2006/CE

Page 10 / 11

Révision : 26/10/2015

Version : 1

Nom du produit : **CROMO PAL**

SECTION 16 : Autres informations

- **Texte intégral des classes et catégories de danger, symboles de danger/indication de danger, mentions de danger H et phrases R mentionnées sous les sections 2 et 3**
 - Classes et catégories de danger :
 - Aquatic Acute 1 : danger pour le milieu aquatique, catégorie 1
 - Aquatic Chronic 1 : danger pour le milieu aquatique, catégorie 1
 - Acute Tox. 3 : toxicité aiguë, catégorie 3
 - Acute Tox. 4 : toxicité aiguë, catégorie 4
 - Flam. Sol. 2 : matière solide inflammable, catégorie 2
 - Repr. 1B : toxicité pour la reproduction, catégorie 1B
 - Skin Corr. 1B : Corrosion cutanée, catégorie 1B
 - Mentions de danger H :
 - H228 : matière solide inflammable
 - H301 : toxique en cas d'ingestion
 - H302 : nocif en cas d'ingestion
 - H314 : provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
 - H360 : peut nuire à la fertilité ou au fœtus
 - H400 : très toxique pour les organismes aquatiques
 - H410 : très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
 - Symbol de danger / Indication de danger :
 - C : Corrosif
 - F : Facilement inflammable
 - N : Dangereux pour l'environnement
 - T : Toxique
 - Xn : nocif
 - Phrases R :
 - R11 : Facilement inflammable
 - R22 : nocif en cas d'ingestion
 - R25 : toxique en cas d'ingestion
 - R34 : provoque des brûlures
 - R50/53 : très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
 - R60 : peut altérer la fertilité
 - R61 : risque pendant la grossesse des effets néfastes pour l'enfant
- **Informations relatives à la révision de la fiche de données de sécurité**

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge :
Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
- **Principales références bibliographiques et sources de données**

Fiche toxicologique : Nickel et ses oxydes (FT68) – INRS – édition 2009



Fiche de données de sécurité

Selon le règlement n° 1907/2006/CE

Page 11 / 11

Révision : 26/10/2015

Version : 1

Nom du produit : **CROMO PAL**

▪ Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document.

Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.

Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.